

BO n°30 du 28 juillet 2022 : <https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo30/MENC2117185N.htm>

Programme	Public concerné	Calendrier	Caractéristiques	Objectifs	Financement	Opérateur	En savoir +
Programme européen Erasmus+ 2021-2027 Action-clé 1 de mobilité	Personnels d'un organisme (école, établissement scolaire, DSDEN, rectorat) soit porteur de projet de mobilité de courte durée, soit accrédité en Erasmus+ et disposant de subvention Erasmus+ pour mobilité	Candidature de projet de mobilité de courte durée à déposer avant février (année n+1) ou demande d'accréditation à déposer avant octobre en année n (19.10.2022) pour une demande de subvention à formuler en février chaque année n+1, le tout en vue de mobilités de 2 à 30 jours, à partir de juin et pour 15 ou 24 mois (années n+1, n+2 et n+3)	Mobilité d'observation (job-shadowing), d'enseignement (ex.: enseigner sa discipline en langue étrangère et en contexte authentique d'établissement étranger) ou de formation (participation à cours structuré, avec un appui financier spécifique)	Personnels : Amélioration des compétences, de la qualité du travail, de la promotion des mobilités d'apprenants, des possibilités de développement professionnel, des compétences en langues étrangères et numériques; meilleure compréhension des pratiques, politiques et systèmes éducatifs ou des liens entre éducation formelle et non formelle ou entre formation professionnelle et marché du travail; réactivité à tous types de diversité; capacité accrue de changement et de réponse aux besoins de personnes à moindres opportunités; motivation et satisfaction accrues dans le travail quotidien Ecoles/EPL : capacité accrue d'action européenne ou internationale, interaction innovante avec les apprenants, environnement plus moderne, dynamique et professionnel	Frais de voyage, de séjour et d'organisation Frais d'inscription au cours, de création de modules ou de guides Besoins spécifiques	Agence Erasmus+ France Éducation Formation	Guide du programme Erasmus+ 2022 : https://agence.erasmusplus.fr/programme-erasmus/presentation-programme-erasmus/le-guide-du-programme/ Note de service du 13-12-2021 : https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo48/MENC2136174N.htm
Séjour professionnel (mobilité sortante et/ou entrante)	Les enseignants de France auront le profil suivant : Enseigner dans un établissement public français du second degré (ne pas être affecté à titre provisoire dans l'établissement) ; Ne solliciter en aucun cas pour l'année du séjour une mutation, un détachement ou un congé pour formation ; Ne pas avoir à regagner son poste en cours de séjour pour accomplir un stage probatoire ou remplir toute autre obligation liée à sa carrière ; La priorité sera donnée aux enseignants des sections binationales ainsi qu'aux enseignants dont le projet professionnel s'inscrit dans le cadre d'un autre projet Erasmus +.	Date de dépôt des candidatures du 17 octobre 2022 au 12 mai 2023.	Mobilité courte en immersion dans un établissement scolaire européen. Départ en établissement scolaire à l'étranger et/ou accueil de personnel éducatif étranger en établissement scolaire en France	Pour le professeur de France : renforcer les compétences en langues vivantes et développer les échanges éducatifs entre les pays partenaires ; participer à la vie d'un établissement scolaire européen : observation de cours et de pratiques pédagogiques, conduite de cours en binôme avec un collègue étranger, étude de dispositifs d'accompagnement des élèves, analyse des procédures d'évaluation, d'orientation ou d'encadrement, etc.	Le professeur français continue de percevoir en France son traitement en euros. Les cotisations à la sécurité sociale y sont normalement précomptées. Allocation d'aide à la mobilité. Possibilité de déposer un dossier Action Clé 1 Erasmus+ pour un financement complémentaire.	France Éducation International (F.E.I.) ex-CIEP	Site F.E.I. https://www.france-education-international.fr/partir-letranger/sejours-professionnels-pour-les-enseignants-francais?langue=fr
Stage de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel	Établissements publics uniquement : Les professeurs des écoles qui enseignent une langue vivante. Les professeurs de langues vivantes de l'enseignement secondaire (collèges, LEGT et LP). Les professeurs en charge de l'enseignement d'une discipline non linguistique en section européenne.	Date de dépôt des candidatures du 17 octobre 2022 au 16 janvier 2023. Se déroule pendant les vacances scolaires d'été, durant deux semaines en moyenne.	FEI organise des stages linguistiques dans environ 8 pays pendant les vacances scolaires d'été pour des enseignants de langue vivante des premier et second degrés, ainsi que des professeurs de disciplines non linguistiques (DNL). Ces séjours ont pour but d'améliorer les connaissances linguistiques et culturelles des enseignants et leurs pratiques pédagogiques. Près de 400 places sont offertes chaque année.	Perfectionnement linguistique ; Réflexion sur la méthodologie et l'évaluation de l'enseignement des langues ; Mise à jour des connaissances culturelles.	Prise en charge des frais de formation, d'hébergement et de nourriture, mais pas des frais de transport	France Éducation International (F.E.I.) ex-CIEP	Site F.E.I. https://www.france-education-international.fr/partir-letranger/stages-de-perfectionnement-linguistique-pedagogique-et-culturel
Programme d'études en Allemagne destiné aux professeurs d'histoire et de géographie titulaires	Enseignants d'histoire et de géographie titulaires du second degré de l'enseignement public du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (MENJ)	Date de dépôt des candidatures jusqu'au 26 septembre 2022. Durée 1 mois.	Ce programme offre la possibilité aux professeurs d'histoire-géographie titulaires et pédagogiques en Allemagne. Ils peuvent ainsi se former à l'enseignement en langue allemande de leur discipline en vue d'enseigner notamment dans les sections européennes et Abibac.	Le programme vise à former ces professeurs à l'enseignement en langue allemande de leur discipline. Il s'adresse tout particulièrement aux professeurs souhaitant préparer une certification « DNL » (certification complémentaire d'enseignement en langue étrangère d'une discipline non linguistique), en vue d'enseigner notamment dans les sections européennes et Abibac.	Les professeurs restent en position d'activité et continuent d'être rémunérés sur leur poste. 450€ d'aide financière.	DAAD France - office allemand d'échanges universitaires, Maison de la recherche, DREIC	Page Eduscol https://eduscol.education.fr/1245/programme-d-etudes-en-allemande-pour-professeurs-d-histoire-geographie-titulaires